

OUVERTURES DE CREDITS :

Dans l'attente du vote du budget primitif, accord du Conseil Municipal pour les ouvertures de crédits suivantes :

- chapitre 20 pour 1000 €
- chapitre 21 pour 300 €

Ces crédits seront repris au budget primitif 2009.

TRAVAUX TOITURE MAIRIE :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à des travaux de réfection de la toiture de la Mairie.

Pour cela, il présente trois devis, à savoir :

- Entreprise BONNET pour 11 731.21 € TTC
- Entreprise FERRAND pour 11 705.85 € TTC
- Entreprise JAMET pour 13 137.82 € TTC

Compte tenu du faible écart entre les entreprises BONNET et FERRAND, le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise BONNET qui peut intervenir plus rapidement pour la réalisation des travaux.

TRAVAUX OUVRAGES D'ART DU CHEF LIEU (pont + voûte) :

Le Maire informe que sur trois entreprises consultées, deux seulement ont répondu, à savoir :

- Entreprise AXIMUM pour un montant de 18 788,56 € TTC
- Entreprise CHABANEL pour un montant de 25 486.76 € TTC

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise AXIMUM. Il est précisé que la maîtrise d'œuvre sera assurée par la DDE.

TAUX D'IMPOSITION :

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux. Toutefois, Monsieur le Maire précise que suite au passage en taxe professionnelle unique, les taux d'imposition que prélevaient la Communauté de Communes vont s'ajouter à partir de 2009, aux taux communaux. (ex : TH 2009 = 7.78 % soit 5.66 % taux communal + 2.12 % taux CCBA) et ne seront plus perçus par la Communauté de Communes.